

+

## Département de SAONE ET LOIRE

### COMMUNE DE MESSEY SUR GROSNE

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Le dix avril deux mil dix-sept, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MESSEY SUR GROSNE, légalement convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre DUPARAY (Maire)

*Étaient présents* : M. DUPARAY Alexandre (Maire), Mme PACAUD Joëlle, Mme JOLY Murielle, M. GRANGER Didier (adjoints) - Mme LAUVERNIER Dominique, Mme SEGUIN Béatrice, M. PERRUSSON Jean Pierre, M. MAINTENON Pierre, M. GAVIGNET Emmanuel, M. MAYEL Vincent.

**Excusé** : M. BLANDIN Michel ayant donné son pouvoir à Mme PACAUD Joëlle

**Absents** : M. BASTIEN Mickaël, Mme BONNAMOUR CLEMENT Sophie

*Secrétaire de séance* : M. MAINTENON Pierre

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 06 mars 2017.

## IL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

### • **BUDGETS PRIMITIFS 2017**

#### 1 – COMMUNE

Mme JOLY Murielle, adjointe, rapporteur de la commission finances présente au Conseil Municipal les propositions de ladite commission qui a élaboré les orientations budgétaires 2017, à savoir

- a) Le maintien des taux d'imposition voté en 2016 (inchangés depuis 1997) malgré la diminution des dotations de l'Etat

Taxe d'habitation : 13.33 %

Taxe Foncière Bâtie : 15.20 %

Taxe Foncière Non Bâtie : 37.93 %

- b) En investissement les dépenses suivantes ont été prévues en tenant compte des restes à réaliser de 2016

Travaux voirie : 40 000.00 €  
Travaux en forêt : 3 834.00 €  
Aménagement Place de la Tonne : 30 000.00 €  
Accessibilité Mairie et changement des fenêtres : 50 000.00 €  
Travaux cimetière : 3 000.00 €  
Pose de 2 bornes incendie : 7 000.00 €  
Achat d'une benne 3 points : 1 000.00 €  
Puis elle donne lecture du projet de budget primitif 2017 de la commune s'équilibrant en recettes et en dépenses à  
**Section de fonctionnement : 734 616.00 €**  
**Section d'investissement : 214 544.00 €**

Le Conseil Municipal,  
Par un vote à main levée, à l'unanimité  
Approuve :

- Le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017
- Les propositions budgétaires

## **2- SERVICE ASSAINISSEMENT**

Mme JOLY Murielle, adjointe, rapporteur de la commission finances, donne lecture du projet de budget primitif 2017 du service assainissement s'équilibrant en recettes et en dépenses

**Section d'exploitation : 107 450.00 €**  
**Section d'investissement : 901 609.00 €**

En investissement les dépenses suivantes ont été prévues en tenant compte des reports 2016

- Mise aux normes lagune et réseaux centre Bourg : 898 911.00 €

En exploitation le montant de la redevance assainissement reste inchangé :

- Part fixe : 38.50 €
- M 3 eau consommé : 1.07 €

La participation au raccordement reste fixée à 600.00 €.

Le Conseil Municipal,  
Par un vote à main levée, soit à l'unanimité,  
Approuve les propositions budgétaires 2017 du service assainissement.

### **• VALIDATION DELIBERATION RIFSEEP**

Mme PHILIPPON Christine, secrétaire, rappelle au Conseil le projet de délibération concernant la mise en place du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire). Celui-ci est composé de 2 parties :

- Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Elle sera versée mensuellement.
- Le Complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Il fera l'objet d'un versement en une seule fois.

Ce projet a été soumis au comité technique du Centre de Gestion. La délibération a été acceptée lors de la réunion du 09 mars par le Comité Technique. Celle-ci peut donc maintenant être validée par le Conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette délibération.

### **• CONVENTION CADRE « MISSIONS FACULTATIVES » AU CENTRE DE GESTION**

Le Maire informe l'assemblée :

A côté des missions obligatoires du Centre de Gestion financées par la cotisation sur masse

salariale, d'autres missions sont effectuées à la demande des collectivités territoriales partenaires et financées par convention et sont actuellement les suivantes :

- Emplois temporaires,
- Conseil et assistance au recrutement,
- Mise à disposition de fonctionnaires,
- Commissions de sélection professionnelles,
- Services paies,
- Conseil en organisation et en ressources humaines,
- Retraite, CNRACL
- Médecine préventive,
- Entretien médico-professionnel (avec cadre de santé et psychologue du travail)
- Action de prévention en milieu professionnel,
- Accompagnement à l'élaboration du document unique,
- Accompagnement à la mise à jour du document unique,
- Accompagnement à la réalisation du document unique,
- Assistance, audit ou inspection en prévention des risques professionnels
- Traitement et valorisation et au traitement des archives.

Le Centre de Gestion de Saône et Loire propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux missions facultatives précitées du Centre de Gestion.

Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.

Le Maire propose à l'assemblée :

de signer la convention-cadre proposée par le CDG71.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, articles 22-24-25-26-1

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention-cadre " Missions facultatives " du Centre de Gestion 71.

• **TOUR DE GARDE POUR LES SCRUTINS DES 23 AVRIL ET 07 MAI 2017**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer le tour de garde pour les élections présidentielles des 23 avril et 07 mai prochain. Le scrutin se déroulera de 8 H à 19 H.

• **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire fait part au Conseil :

- Des 2 devis pour la réfection du couloir du logement au-dessus de la garderie. Le Conseil choisit l'entreprise Itinéraire Couleurs pour un montant de 2 084.50 €.
- Qu'une réunion avec M. FOUCAULT Charly de l'ATD aura lieu le 02 mai prochain à 9 H 30 en Mairie pour exposer le bilan énergétique 2016 concernant l'éclairage public. Suite à ce bilan la commune pourra éventuellement procéder à des coupures nocturnes.
- Que dans le cadre des travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement l'inspection caméra a été réalisée afin de connaître l'état du réseau.
- Que pour l'aménagement de la Place de la Tonne, il y a lieu de prendre un Maître d'œuvre et propose M. LAMURE Pascal ayant déjà une mission d'assistance pour les travaux de voirie. Le Conseil donne son accord.
- Qu'une réunion avec tout le personnel aura lieu le jeudi 20 avril prochain.

M. GRANGER Didier, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la voirie,

- fait le compte rendu de la réunion de la commission voirie. Les travaux suivants ont été retenus :

enduit bicouche Rue Morin sur 380 ml –enrobé sur 300 ml Rue de la Teppe aux Loups. Ces travaux seront réalisés dans le cadre d'un groupement de commandes avec les communes de ST BOIL, SERCY, CULLES LES ROCHES et CHENOVES.

- donne lecture de 2 devis pour le curage de fossés. Le Conseil décide de retenir l'entreprise CORDIER pour un montant de 6 428.64 € TTC.

M. GRANGER Didier, délégué au Syndicat des Eaux, fait le compte rendu de la dernière réunion.

Mme PACAUD Joëlle 2<sup>ème</sup> adjointe chargée des affaires sociales fait le compte rendu de la réunion du CCAS :

- Déroulement des ateliers du Bien Vieillir à compter du 02 mai prochain. Ils auront lieu dans la salle du Conseil.
- Réception des 6<sup>ème</sup>, des membres de la Société de Chasse, des bénévoles de l'association Messey Entr'aide le vendredi 07 juillet prochain à la salle des fêtes.

Mme SEGUIN Béatrice, déléguée à la médiathèque, fait un point sur le fonctionnement des activités de la médiathèque.

La séance a été levée à 22 heures.





